ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN DU LUNDI 28 MAI 2018

L'assemblée étant quelque peu dissipée, le Président demande le silence afin de pouvoir commercer.

Le Président :

Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte cette 26° Assemblée Générale du Comité des Œuvres Sociales.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie tous de votre présence.

Merci à M. Laurent GOFFART représentant de Mme Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin, et merci également à M. Julien VASSET représentant M. Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Retenu par une réunion au Conseil Départemental, M. Freddy GRZEZICZAK, Maire-adjoint chargé des Affaires Sociales et des Solidarités, Vice-président du CCAS ne pourra être présent et vous demande de l'excuser.

Je salue la présence de notre nouveau Commissaire aux Comptes, M. Gilles GOUHIER, et Cyril MOURAIN représentant de notre cabinet comptable. Mon équipe s'efforce de travailler tout au long de l'année afin de vous proposer toujours plus d'activités de loisirs telles que sorties, spectacles, billetteries, chèques vacance, chèques « CADHOC » et encore bien d'autres. Ces activités sont toutes liées à des conditions ou justificatifs, et lorsque ceux--ci ne sont pas remplis, nous devons la refuser.

Dans le cas de refus, certains adhérents s'emportent, s'énervent et critiquent le permanencier.

Je trouve cela particulièrement désolant et inadmissible.

Nous sommes actuellement 1750 adhérents actifs et 950 retraités. Je rappelle que les adhérents, pour la plupart, assistent à leur Assemblée Générale sur leur temps de travail. Après, c'est une question de volonté de venir pour montrer leur attachement à leur Comité et pour le remercier des avantages qu'il leur accorde.

Pour les votes qui auront lieu, je demanderai quatre scrutateurs dans la salle.

Le système du vote, vous le connaissez, si vous êtes d'accord, vous levez le carton jaune que vous avez. Il est plus simple de compter ceux qui ne le lèvent pas pour les scrutateurs.

Aucun adhérent présent dans la salle ne se proposant, le Président demande aux membres du Bureau d'assumer cette tâche.

Le Président demande à l'assemblée si elle d'accord pour la lecture de la synthèse de l'année précédente.

L'assemblée approuve et le Président procède à la lecture de cette synthèse de 2017 :

Synthèse du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du mardi 6 juin 2017

« Le Président, Patrick GRIS, ouvre la 25° Assemblée Générale du C.O.S, remercie Madame LEFÈVRE qui représente le Président de l'Agglomération du Saint-Quentinois, Monsieur Xavier BERTRAND, signale que Madame Sylvie ROBERT, désignée pour représenter le Maire, Frédérique MACAREZ, ne devrait pas tarder à arriver et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Il rappelle les modalités d'émargements dans le hall d'entrée de Fervagues et de votes à l'aide d'un carton de couleur jaune.

Il demande que des bénévoles soient assesseurs.

Sont désignés M. Florent LEGERE, M. Laurent PIPART, M. Emmanuel DAUMONT et M. Pascal BRUNELLE.

Il lit après accord de l'Assemblée le compte rendu de la 24e Assemblée Générale du mercredi 1^{er} juin 2016 concernant l'année 2015.

Cette synthèse est approuvée à l'unanimité. (179 pour)

Ensuite, Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER lit le rapport moral pour l'année 2016.

Celle-ci rappelle les dates des réunions du Conseil d'Administration ainsi que le nombre des adhérents actifs et retraités.

Elle déplore le décès de 28 adhérents retraités et de 3 agents décédés en activité et souhaite une heureuse retraite à 32 personnes.

Elle rappelle l'attribution de primes ou de bons d'achat à l'occasion de 40 naissances et le mariage ou PACS de 30 de nos adhérents.

Elle rappelle que le comité a organisé ou programmé 52 activités dans l'année.

Le rapport moral pour l'année 2016 est adopté à l'unanimité (179 pour)

La Trésorière, Mlle Sylvie CARPENTIER, donne lecture du rapport financier de l'année 2016.

Elle signale que le détail chiffré a été remis à chaque adhérent pour information.

Elle développe les diverses lignes financières et informe l'Assemblée que le comité a dégagé un excédent de 32 968.35 € qui sera affecté au compte report à nouveau qui s'élèvera ainsi à 112 793.76 €.

Aucune question n'est posée par les adhérents sur les incidences financières, mais le Président tient à expliquer les raisons de cet excédent : d'une part, par le fait que des chéquiers « CADHOC » pour les agents retraités, les agents actifs et les adolescents n'ont pas été retirés dans les dates définies et que ces chéquiers ont été remboursés par le prestataire, juste avant la fin de l'année pour une valeur approximative de 22 000 €, et que d'autre part, il y'a eu beaucoup moins de départs en retraite que prévu dans le budget prévisionnel.

Le Président précise qu'il était trop tard pour pouvoir utiliser cet excédent sur l'année 2016.

Le commissaire aux comptes lit ses deux rapports, sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées et certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé.

Aucune question n'étant posée, M. Mustapha SALMI lit le rapport de la commission de contrôle qui conclut à une bonne tenue et à la sincérité des comptes.

Les comptes de l'année 2016 sont adoptés à la majorité (178 pour, 1 contre)

L'affectation du résultat 2016 est adoptée à l'unanimité (179 pour)

Les conventions réglementées sont adoptées à l'unanimité (179 pour)

Le Président souhaite, avant de passer aux questions diverses, faire une mise au point concernant la réception de trois courriers d'élus, en l'occurrence, de Madame le Maire et de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, intercédant pour des agents en litige avec le C.O.S et/ou avec lui-même, ce qu'il n'apprécie guère, rappelant qu'il fait preuve d'impartialité vis-à-vis des adhérents, quelles que soient leurs opinions et qu'il est à l'écoute de tous.

Il rappelle cependant qu'en cas de conflit ou de problème divers, les agents concernés peuvent lui écrire ou demander à le rencontrer, qu'il prend alors le temps de répondre pour bien analyser la situation, mais que lorsque la décision est prise, celle-ci est définitive et que les réponses faites aux trois courriers reflètent exactement les réponses qui ont été données aux agents et qu'il n'est nullement question de revenir dessus.

Le Président signale qu'il a reçu trois questions écrites de M. et Mme GAYRAUD et en donne lecture[] »

Le Président s'interrompt et demande à l'assemblée si celle-ci désire que ces questions soient relues.

L'Assemblée ne le souhaite pas.

Le Président rappelle qu'il avait répondu à ces questions qui avaient déjà été posées et que les réponses avaient donc déjà été données l'année précédente, excluant ainsi l'utilité de recommencer.

Le Président reprend la lecture du procès-verbal :

« Le Président explique que le conseil d'administration s'est réuni le 16 mai pour l'exercice 2016 et que le PV n'apparaîtra sur le site que lorsqu'il sera validé. Concernant le dernier PV publié sur le site, c'est le dernier de l'année 2016, tous sont donc sur le site.

Le Président fait part d'une demande provenant de Monsieur GAYRAUD qui souhaiterait qu'il soit possible de voter électroniquement pour les assemblées générales, mais que cette procédure à un coût (certainement très onéreux) et qu'il ne voit pas comment il pourrait mettre en place un tel système, qu'il ne peut évidemment pas installer à tous les domiciles de ceux qui le demanderaient. Système qui n'est d'ailleurs mis en place que pour certaines élections politiques.

Après que le Président ait terminé de répondre aux questions écrites des époux GAYRAUD, des adhérents présents posent également des questions.

Une adhérente s'interroge quant aux billetteries « Royaume d'Eli » et « Royal Kids » qui sont limitées à l'âge de 12 ans alors que dans ces parcs, les enfants sont acceptés jusqu'à 14 ans.

La Trésorière répond qu'il s'agit là des informations communiquées au C.O.S par ces parcs, mais que le comité va revoir avec eux, ce que confirme le Président.

Une adhérente s'inquiète de la validité des places de Karting, valables un an, mais qui ne sont pas datées.

La Trésorière adjointe confirme qu'il n'y avait pas de dates mentionnées, ce qui a été signalé au prestataire qui les date à présent. Pour les billets non datés, la validité est d'un an à partir de l'achat.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, le Président clôture l'assemblée générale et souhaite donner la parole à un adhérent qui s'occupe d'un club et qui désire passer une annonce.

L'adhérent propose un repas dansant à 44 € le 22 octobre dans le cadre des 50 ans du club « Édith Piaf »

L'assemblée étant clôturée, le Président déplore que Madame Sylvie ROBERT n'ait pu venir, puisque c'est elle qui représentait Frédérique MACAREZ et que Madame LEFÈVRE qui représente Monsieur Xavier BERTRAND ne souhaite pas prendre la parole.

Le Président propose de procéder au tirage de la tombola, remercie l'assemblée pour sa présence et sa participation et propose de se retrouver devant le pot de l'amitié.

La séance est levée à 15h15 »

Le Président met au vote la synthèse de l'Assemblée Générale du 6 juin 2017.

Qui est contre ? 0 Qui s'abstient ? 0

Pour : 218

Le procès-verbal de l'assemblée générale (synthèse) du 6 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président :

Maintenant, je vais passer la parole à Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne pour le rapport moral de 2017.

RAPPORT MORAL DU COMITÉ POUR L'ANNÉE 2017

« Permettez-moi de vous présenter le rapport moral du comité. L'année 2017 a vu le conseil d'administration se réunir les : 6 mars, 24 avril, 16 mai, 12 juin et 18 décembre

Le nombre total de nos adhérents est de 2 578, composé de : 1 603 actifs et 975 retraités.

Plusieurs de nos collègues dont les noms suivent sont décédés en 2017

M. VELY JEAN-CLAUDE	M. POTENTIER MICHEL
Mme DELHORBE JOSIANE	M. DESUERT JEAN-CLAUDE
Mme LETRUN COLETTE	M. KESSLER JEAN
M. LEPRETRE ERIC	M. DAMAYE MARIO
M. NICOLAS JEAN-MARC	M. JACQUEMIN SERGE
Mme HERBIN JOSÉPHINE	Mme MOREAU MARIE-FRANÇOISE
Mme FLAMME MARIE-JEANNINE	M. DEHAME ANDRÉ
M. LEGRAND ÉMILE	Mme TRICOTTET MIREILLE
Mme DUDEBOUT OBJOIS ÉLIANE	M. MONDOT JULES
Mme DENIS JANINE	Mme BLONDIAUX CHRISTINE
Mme TOURBEZ NICOLE	

Agents décédés en activité :

Mme LEGRAND YVETTE

Nous avons une pensée pour nos collègues disparus.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite aux agents ayant fait valoir leurs droits durant l'année 2017 et tout particulièrement à

Agents en Retraites

Mme BIDARD JOSSELINE	M. CAILLOT GILLES
Mme POUILLART DENISE	Mme SAULNIER CLAUDINE
Mme VASSEUR DOMINIQUE	Mme PRUVOST MARYLENE
Mme RIGAUD FRANÇOISE	Mme TAVERNIER PATRICIA
Mme WATTIEZ CÉLINE	Mme DEGUINE JOËLLE
M. LECOMPT PATRICK	Mme FICHELLE MARIE-PAULE
M. LEGER ERIC	M. CARPENTIER ARMAND
Mme DORVILLE JOCELYNE	Mme HARDY MARIE-CLAIRE
Mme CARLIER CATHERINE	Mme HADDAD MALIKA
Mme LECOMPT MARIE-CLAUDE	Mme LEGRAND MARIE-PAULE
M. BOURGEOIS MICHEL	M. LEGRAND EUGENE
M. BOUDEAUX JEAN-NOËL	M. PIGUET NICOLAS
Mme MARCHAND DANIELLE	Mme CAPPELIEZ ANITA
M. LEFEBVRE MICHEL	M. LETULLE RICHARD
Mme CARON LUCETTE	M. CLARY MICHEL
M. DELABY DANIEL	Mme SZYCHALSKI AGNÈS
M. SZYMKIEWICZ PIERRE	M. DOGNA MARC
Mme TRINQUART CHRISTINE	M. JULIEN JEAN-FRANÇOIS
Mme PLAT CHRISTIANE	M. VARENNE GEORGES
M. MENDES ANGELO	Mme MERCADAL MARTINE
Mme MENDES MARTINE	Mme BELLAVOINE DANIELLE
Mme LARMIGNY ANNICK	Mme SAINT-SOLIEUX THÉRÈSE
Mme BOURGEOIS SYLVIA	Mme BENOIT ZÉLIA
M. BAS JEAN-PIERRE	M. CHAPENTREAU PHILIPPE
M. CHAUDERLIER MICHEL	M. HENOCQUE JEAN
M. FLODROPS PATRICK	

Le comité, comme à l'accoutumée, a marqué ces événements par l'attribution de la prime prévue à cet effet.

Nous encourageons toujours nos amis retraités à continuer de participer à la vie du Comité et nous sommes toujours à l'écoute de leurs remarques et suggestions.

Par ailleurs, nous avons eu la joie d'apprendre au cours de l'année 2017 : 39 naissances, et le mariage ou Pacs de 31 de nos adhérents. Là aussi, en ces heureuses circonstances, le comité a participé par l'attribution d'un chéquier boutiques.

Plusieurs amicalistes se sont vus remettre la médaille du travail, il s'agit :

Pour la médaille d'argent 20 ans :

M. AYISSI CHARLES	Mme GERARD-EYCHENNE LYSIANE
M. MACAIGNE JEAN-LUC	Mme FILIPE ALICE
M. BAUDLOT FREDERIC	Mme HARDY MARIE-CLAIRE
Mme BOYER SOPHIE	M. BELLINI FABRICE
Mme BIENAIME MARTINE	M. GABILLET STÉPHANE
M. LACAVE DAVID	Mme MILLET CÉCILE
M. MODDERMAN ALAIN	M. NOISETTE THIERRY
M. ROOS RUDY	Mme SURMA IRÈNE
Mme MASSET MARIE-LINE	Mme MASCAUT CHADIA

Pour la médaille de vermeil 30 ans :

Mme GOULART MARIANNE	M. LEMAIRE LAURENT
Mme POIDEVIN FLORENCE	Mme BOITELLE FABIENNE
M. BONVALLET CHRISTIAN	M. BOUDEAUX JEAN-NOËL
Mme COHADON PASCALE	M. GAYEZ DOMINIQUE
M. LACROIX DIDIER	M. MOISSERON JEAN-PIERRE
M. RIBANT XAVIER	Mme GRANSON SYLVIE
Mme LASSON CATHERINE	M. CARLIER BRUNO

Pour la médaille d'or 35 ans :

M. DOLE ANDRÉ	Mme DUMINY NADINE
M. FLOQUET CLAUDE	M. FREZIER DANIEL
M. LAGUILLEZ JEAN-LUC	M. MODDERMAN BRUNO
M. VIAU JEAN-MARIE	M. CROULARD CHRISTIAN
M. DELCAMBRE JEAN-CHRISTOPHE	M. GLADIEUX DOMINIQUE
Mme KESTENS LOUISETTE	Mme LEGER MICHELE
M. BOUCLY YVES	M. DAGNICOURT DANIEL
Mme MENDES MARTINE	Mme LESUR-BOUDEAUX
	SYLVIE
Mme TALOTTI EDWIGE	

Le comité a également marqué ces événements par l'attribution de la prime de médaille.

SERVICE INCENDIE ET SECOURS : Médailles personnel administratif, technique et Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Pour la Médaille des 20 ans :

M. LEGRAND ARNAUD

Pour la médaille des 35 ans :

M. DECK JEAN-MARC	Mme FAUQUET LAURENCE
M. LUISETTI PASCAL	M. MARIE JEAN-FRANÇOIS
M. MOREAU FRÉDÉRIQUE	

En ce qui concerne le bilan des activités, je souhaiterais mettre à l'honneur tous les membres du Club Omnisports des municipaux pour leur participation dans les domaines les plus divers tels que :

La Course à Pieds - le Football - la Pêche - le Tennis - le V.T.T et le Foot en Salle, où tous ont su se distinguer.

Pour tous renseignements et suggestions, il vous est possible de consulter l'agenda pour prendre contact avec les divers clubs, sections et responsables.

Dans le cadre des loisirs, 47 activités ont été programmées pour l'année 2017

N'oublions pas :

Les Fêtes de fin d'année composées de :

- L'Arbre de Noël et son spectacle.
- La remise de jouets et de friandises pour les enfants nés entre le 1/1/2007 et le 31/12/2017
- L'invitation au cinéma de Noël (1 place aux choix des films)
- L'après-midi récréatif des retraités.
- La remise du traditionnel colis de Noël retraités.
- Le chéquier CADHOC 40 € pour les agents actifs n'ayant pas d'enfants ou n'ayant plus d'enfants bénéficiant de l'arbre de Noël.
- Chéquiers CADHOC de 40 € pour les enfants nés entre le 1/1/2001 et le 31/12/2006

La vente de billetterie (avec ajout de quatre nouvelles billetteries) :

Une billetterie de cinéma, une billetterie Disneyland, une billetterie Astérix, les billetteries piscine, patinoire et bowling pour la Base Urbaine de Loisirs, la billetterie Kidoom (qui remplace Royal kids), la billetterie pour le Royaume d'Éli, les deux billetteries pour le Karting (adultes et enfants), les deux billetteries pour le SPA (2 formules), la billetterie Laser Games, les coffrets « Wonderbox », les cours de soutien en ligne « Domicours », les chèques vacances...

Les participations :

- aux centres aérés
- aux abonnements structures sportives (via le coupon sport).
- aux abonnements saison culturelle
- aux abonnements SQBB

Les versements:

- Chéquiers CADHOC aux adhérents retraités.

- Chéquiers CADHOC 20 € aux adhérents actifs

(Complément exceptionnel noël 2017).

Ainsi que les différents partenariats et opérations de diffusions de

produits divers qui sont régulièrement proposées par le C.O.S.

Aide à la famille d'un adhérent décédé en activité :

Il convient de rappeler que le Comité verse, à la famille d'un adhérent décédé en activité, l'équivalent d'un mois de salaire brut indiciaire. Cette

aide financière est un geste de solidarité très important pour nous.

Je terminerai ce rapport moral en remerciant tous les amicalistes qui ont

contribué de manière bénévole à renforcer et améliorer les activités du

C.O.S. et qui apportent leur aide pour le bon déroulement de nos

manifestations ; grand merci aux différents services des collectivités pour

la mise en place des manifestations précitées et pour leur assistance

technique régulière.

Espérant avoir répondu à vos aspirations, le comité reste toujours à

l'écoute de vos suggestions, afin de vous donner toute satisfaction, dans

la mesure de ses moyens.

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président :

Nous allons mettre ce rapport au vote.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 218

Le rapport moral pour l'année 2017 est adopté à l'unanimité

12

Le Président demande une minute de silence pour les adhérents décédés.

Le Président :

Je vous remercie.

Je vais donc passer la parole à Sylvie CARPENTIER pour le rapport financier.

Rapport financier de la Trésorière du C.O.S

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

J'ai l'avantage de vous rendre compte par ce rapport des opérations financières du C.O.S. pendant l'exercice 2017

Vous trouverez sur l'écran les comptes rendus d'activités.

ACTIVITÉS :

Le tableau de contrôle budgétaire des activités 2017 peut se résumer ainsi :

Total Budget 2017:

657 850 €

L'écart des produits est de :

2 191.23 €

Soit la différence entre 657 850 € budgété Et 660 041.23 € réalisé

L'écart des charges est de :

- 5 279.82 €

Soit la différence entre 657 850.00 € budgété et 663 129.82 € réalisé

Soit au total un résultat net de la période de : - <u>3 088.59 €</u>

Le détail des frais de fonctionnement budgété et réel vous est fourni à la page suivante. L'écart de 10 751.07 € y est analysé.

ACTIVITÉS DE LOISIRS 2017

Le détail pour chacune des activités de loisirs vous est indiqué en annexe 2.

Son montant s'élève à 112 449.20 €

PRESTATIONS ADHÉRENTS 2017

Le détail des prestations adhérents pour l'exercice 2017 se chiffre au total pour les 4 collectivités à : 144 743.60 € soit pour :

La Ville : 85 404.11 €
La Communauté d'Agglomération : 36 156.48 €
Le S.D.I.S : 13 005.22 €
Le C.C.A.S. : 7 442.90 €
Le S.I.A.D. : 2 734.89 €

Je vous rappelle que les prestations adhérents sont incluses dans le budget global depuis le 01 janvier 1999.

COMPTES ANNUELS

L'ensemble de ces activités est repris au niveau des comptes annuels de l'association qui ont été transmis aux collectivités aux fins d'examen, à la Commission de Contrôle et au Commissaire aux Comptes pour son rapport à l'Assemblée Générale. Le total du bilan actif et passif est de 375 823 €.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2017 soit un déficit de 3 088.59 € sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de 3 088.59 €. Après l'affectation du déficit, le montant du report à nouveau s'élève à 109 705.17 €.

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président :

Quelqu'un a-t-il des questions à poser à la Trésorière concernant le bilan qui vient de vous être lu ?

C'est vrai, cette année il est négatif, c'est un bilan déficitaire, mais qui n'engage en rien la vie du Comité.

Il faut que vous sachiez que depuis des années nous engendrons des excédents, que ces excédents entrent dans une trésorerie et que c'est quand même assez aberrant que l'on ne puisse pas en profiter.

On essaye de faire au plus juste, ce n'est pas toujours évident. Il faut que vous sachiez qu'au niveau des départs en retraite, on a les derniers renseignements vers le mois de novembre. D'une année sur l'autre, le montant afférant aux médailles du travail change énormément. Donc en fin d'année, on se retrouve parfois avec un excédent. Là, on s'est retrouvé avec un excédent d'environ 22 000 € qu'on a préféré vous redistribuer en tout début d'année étant donné que c'est une action que nous avons faite sur l'année 2017.

C'est pourquoi tous les actifs ont pu bénéficier de 20 € supplémentaires de chèques « CADHOC »

J'ai préféré, plutôt que d'avoir cette somme qui reparte sur les comptes, la distribuer aux adhérents, quitte à être déficitaire de 3 088.59 € Voilà, c'était l'explication concernant le déficit.

Des questions à ce sujet ?

Non? Je vais passer la parole au Commissaire aux comptes, M. Gilles GOUHIER pour son rapport.

Le Commissaire aux comptes :

M. le Président, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je ne vais pas vous faire la lecture complète de mon rapport sur les comptes annuels, surtout qu'en plus, cette année, il a été profondément modifié.

Je vais plutôt vous en faire une synthèse bien résumée et vous indiquer les points les plus importants de cedit rapport.

Tout d'abord, je dois exprimer une opinion sur les comptes qui vous ont été présentés.

Donc en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué un audit des comptes annuels du Comité des Œuvres Sociales du personnel des services municipaux de la ville de Saint-Quentin relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Donc tout va bien.

Autre chapitre de ce rapport, je dois expliquer comment je suis intervenu et quelle est la démarche qui a abouti justement à cette certification.

Au cours de ce rapport, on rappelle ce qu'est un audit. On rappelle aussi, il y'a tout un chapitre également sur l'indépendance, c'est-à-dire que bien sûr, je suis complètement indépendant vis-à-vis de votre association, quelles sont les démarches que j'ai effectuées pour justifier toutes ces appréciations.

Il faut que je vérifie bien sûr les rapports d'activités, le rapport de la Trésorière et les documents qui vous ont été adressés.

Je rappelle aussi dans ce rapport que les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, et quelle est la responsabilité qui engage le Commissaire aux Comptes vis-à-vis de cesdits comptes.

Ensuite, on rappelle que le Commissaire aux Comptes s'appuie aussi sur les travaux de l'expert-comptable, mais surtout, il prend connaissance du contrôle interne.

Le contrôle interne, c'est l'organisation administrative et cætera de votre association.

Donc, en fait, ça déborde un peu du cadre de mon rapport, et comme c'était la première année ou j'intervenais dans votre association, nos travaux ont porté essentiellement justement sur l'analyse du contrôle interne.

Je peux vous dire que le contrôle interne, ici, a de gros points forts.

Il y'a un suivi hebdomadaire du stock, la séparation des tâches et des fonctions est complètement respectée. Les membres du Bureau sont très impliqués dans la gestion de l'association. Il existe une double signature bancaire et il y'a un suivi très précis qui est quasi quotidien des ventes pour chaque sortie qui est organisée.

Donc voilà un peu tout le cheminement qui m'a permis de dire que je certifie que les comptes annuels sont sincères et véritables.

Ensuite, je dois procéder à la lecture d'un deuxième rapport, en fait ce seraient toutes les opérations un peu particulières qui auraient pues être réalisées entre les membres du Bureau et l'association.

C'est un rapport de carence en fait, puisque dans la lecture de ce rapport, je dois vous informer qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention et qu'en fait je n'en ai pas relevée.

Voilà, merci pour votre attention.

Le Président :

Maintenant, je vais passer la parole à Florent LÉGÈRE, membre de la Commission de Contrôle.

Rapport de la commission de contrôle financière

« Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, chers amis et chers retraités. Rapport de la Commission de Contrôle financière sur l'exercice 2017 pour l'assemblée générale du lundi 28 mai 2018 :

Nous soussignés, les membres de la Commission du contrôle du Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Saint-Quentin et des collectivités affiliées, nous sommes réunis dans les locaux de l'association, salle René BAUBE, au palais de Fervaques, ce mardi 24 avril 2018.

Le compte rendu d'activités pour l'exercice 2017 nous a été présenté accompagné du décompte analytique. Nous avons pu prendre connaissance des documents relatifs à la comptabilité du comité et avons pu examiner les dépenses et recettes propres à chaque activité.

Durant notre examen, nous avons pu bénéficier des éclaircissements de la Trésorière lorsque cela fut nécessaire et chaque questionnement a obtenu la réponse appropriée.

En conclusion, nous constatons la bonne tenue et la sincérité des comptes dans le rapport financier.

Rapport fait à Saint-Quentin, le 24 avril 2018, signé par M. Mustafa SALMI et moi-même, Florent LÉGÈRE. Membre excusé absence excusée, Mme Nicole BARBIER »

Le Président :

Nous allons faire un vote global pour le rapport financier de Sylvie, le rapport du Commissaire aux Comptes et le rapport de la Commission de Contrôle

Qui est contre ? 0 Qui s'abstient ? 0

Pour : 218

Les comptes de l'année 2017 sont votés à l'unanimité.

Le Président :

Je vous remercie.

Maintenant, nous passons à l'affectation du résultat 2017.

Le report à nouveau s'élève maintenant à 109 705.17 €

Il faut voter cette affectation.

Qui est contre ? 0 Qui s'abstient ? 0

Pour : 218

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

Le Président :

Je vous remercie

Nous allons passer aux questions diverses.

Rassurez-vous, je n'en ai pas eu beaucoup, mais je serai à l'écoute des questions éventuelles si je suis en mesure de vous répondre, si cela ne demande pas de recherches dans des procès-verbaux et autres.

J'ai une question qui est posée par Mme Sophie QUINT concernant les demandes d'aides aux centres aérés.

Cette prestation a été créé, votée et adoptée en 2004 et il était précisé que les personnes qui mettaient leurs enfants aux centres aérés pendant les vacances scolaires pouvaient obtenir une aide sur le coût de ces centres aérés à condition que ce soit réalisé dans les communes appartenant ville et Communauté d'Agglomération.

Apparemment, d'autres personnes souhaiteraient pouvoir bénéficier de cette aide quand leurs enfants sont placés dans une commune qui ne dépend pas de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et de la ville.

Quand cette question est arrivée, le Conseil d'Administration avait eu lieu deux jours auparavant.

Tout ce qui passe en Assemblée Générale doit être validé par un Conseil d'Administration.

Je peux vous promettre que je passerai cette question au prochain Conseil d'Administration.

C'est une chose qui doit être validée par une Assemblée Générale, mais si vous m'en donnez l'autorisation, je suis prêt à la mettre en place dès qu'elle sera votée.

C'est-à-dire que si le Conseil d'Administration décide qu'on peut élargir cette aide à d'autres communes, je n'attendrai pas l'Assemblée Générale de 2019.

Si vous m'en donnez l'autorisation, car je me mets un peu en travers vis-à-vis du règlement.

Mais enfin, je pense que vous pouvez me faire confiance, de toute façon, si cela change, ce sera toujours à l'avantage de l'adhérent. Donc est-ce que vous me permettez de mettre cette question à l'ordre du jour du Conseil d'Administration, et si c'est validé, de le mettre tout de suite en vigueur ?

Est-ce qu'une personne est contre cette demande ?

Tout le monde est d'accord?

Donc voilà, ce sera fait beaucoup plus vite si on n'attend pas la prochaine Assemblée Générale.

Je vous remercie pour les adhérents qui vont en bénéficier.

J'ai simplement une question à vous lire, je vous demanderai de ne pas manifester s'il vous plait, car je voudrais y répondre.

Une question qui émane de M. GAYRAUD Dominique.

L'assemblée manifeste bruyamment sa désapprobation.

Le Président :

Elle n'est pas très longue :

« Monsieur le Président.

Depuis plusieurs années force est de constater que le nombre de participants à l'Assemblée Générale du Comité des Œuvres Sociales de Saint Quentin est en diminution.

Je demande donc par la présente que le Conseil d'administration examine la possibilité de mettre en place des modalités de vote modernes pour l'Assemblée Générale du Comité des Œuvres Sociales de Saint Quentin et des collectivités affiliées à venir, vote électronique, vote par procuration et vote par correspondance Dans l'attente, recevez mes salutations. »

Le Président :

Je sais qu'on commence à mettre en place un vote électronique à l'essai dans certaines communes de France, ce n'est pas encore partout.

Cela demande du matériel, des logiciels très performants, donc dans un premier temps je ne vois pas comment on pourrait faire un vote électronique.

M. le Commissaire aux Comptes me fait remarquer que tout changement doit figurer dans les statuts, et que pour cela, il faut le vote d'une Assemblée Générale.

Deuxièmement, le vote par procuration.

Quand je vois le travail qu'il y'a lors des élections du C.O.S, pour le vote par correspondance, c'est quand même un gros travail, et moi je pars du principe que tous les adhérents, hormis ceux qui sont d'astreintes, sont en possibilité de venir à l'Assemblée Générale sur leur temps de travail.

Donc, je ne vais pas engager une procédure avec un travail monstre, de préparation, de gestion en retour, car il faut encore gérer tous les retours de ces votes par procuration, alors que les gens peuvent venir à cette Assemblée.

Je ne peux pas prendre de décision parce qu'il faudra l'accord de l'Assemblée Générale, on en parlera au prochain Conseil d'Administration puisque lui aussi peut décider et amener des idées, mais dans un premier temps, ma réponse pour M. GAYRAUD est non.

Je n'ai eu qu'une question, mais comme je sais que quelquefois les adhérents profitent de l'Assemblée Générale pour avoir un renseignement, ceux qui veulent me poser une question, si je suis en capacité de vous répondre, je le ferai.

Laurent va passer en salle avec des micros.

Est-ce que quelqu'un souhaite me poser une question?

Aucune question n'est posée.

Le Président :

Aucune question, j'en conclus que tout va bien, le C.O.S vous convient tel qu'il est actuellement ?

Ecoutez, j'en suis très fier et je vous remercie au nom de toute mon équipe, parce que ce n'est pas forcément le Président qui travaille, c'est tout ceux qui sont derrière moi.

Le Président :

Comme vous avez pu le constater, les collectivités sont représentées par deux agents, M. Laurent GOFFART, pour la ville de Saint-Quentin, M. Julien VASSET pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. Le CCAS, c'est M. Freddy GRZEZICZAK qui s'est excusé, et pour le SIAD, Mme LEFÈVRE n'a pas pu venir.

Je ne vais pas leur passer la parole, car ils n'ont pas reçu de directives pour prendre la parole au nom, pour l'un du Maire, et pour l'autre, du Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Nous allons donc passer à la tombola.

Le Président liste les lots et demande à un volontaire de venir procéder au tirage.

Mme LANTOINE Jocelyne se porte volontaire.

- 1. Vélo → CARTIER Stéphane
- 2. Robot ménager 10 vitesses + Blender et bol en inox « Techwood »
 → DEBAILLEUX Lydia
- 3. Barbecue modèle « Boule » → BOITEL PINGUET Valérie
- 4. Décolleuse de papier peint 2 400 W « Black & Decker »

 → DELIGNIERES Patricia
- 5. Station d'accueil pour tout appareil équipé d'une sortie jack 3.5 mm
 (MP3, MP4, DVD, Ipod, Iphone, Ipad, PSP, DS Lite)
 → QUEVREUX Sylvain
- 6. Radio-réveil AM / FM avec entrée MP3 « Naf Naf »
 → RENAUDIN Christelle
- 7. Radio-réveil avec tuner « TOKAI » DST, calendrier, Week-end
 → HURTEBISE Franck
- 8. Sac à dos marque « DDP » → DOCHEZ Martine

Le Président remercie l'Assemblée et convie les adhérents au traditionnel pot de l'amitié.

> La séance est levée à 14h55 Saint-Quentin, le 27 décembre 2018